

OUTIL PÉDAGOGIQUE

Le droit de l'enfant à l'information

Vers une information adaptée aux enfants

Présentation de l'outil

Le droit à l'information est reconnu aux enfants par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce droit revêt des enjeux multiples pour les enfants et la société. Pour un enfant, accéder à l'information, c'est comprendre le monde qui l'entoure et — moyennant le développement des compétences utiles pour exercer son droit à la participation — agir sur ce dernier de manière à ce qu'il évolue dans un sens qui soit respectueux des droits de chacun. C'est aussi être capable de se protéger ou d'agir face au danger. Et au mieux, de saisir et créer des opportunités pour améliorer son bien-être et le respect de ses droits et des droits des autres enfants. Le droit à l'information, droit corollaire au droit à la participation, constitue l'un des fondements de toute société démocratique.

Les médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent un rôle crucial et incontestable dans la réalisation de ce droit. Les professionnel·le·s qui travaillent avec les enfants aussi ! Ils sont en mesure d'adapter à leur public d'enfants, souvent plus ciblé, les informations les concernant. Il est donc essentiel qu'ils perçoivent les enjeux du droit à l'information et qu'ils contribuent à le renforcer.

Cet outil pédagogique s'adresse aux formateur·rice·s (de la formation initiale et continue) des (futur·e·s) professionnel·le·s amené·e·s à travailler avec et pour les enfants. Il est organisé en quatre parties, visant respectivement à :

- 1. Susciter une réflexion et une prise de conscience concernant les enjeux du droit à l'information des enfants
- 2. Découvrir ce que prescrit la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en matière de droit à l'information
- 3. Poser un regard réflexif sur ses postures et pratiques professionnelles, au regard du droit à l'information
- 4. Prendre connaissance de quelques balises utiles pour développer des supports d'information (droits, procédures, actualités, etc.) adaptés aux enfants

Le droit de l'enfant à l'information

C'est l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant qui consacre le droit à une information adaptée et diversifiée par le biais de différents supports médiatiques.

Chaque enfant a le droit de comprendre le monde dont il fait partie et l'accès à cette information lui donne les clés pour savoir ce qui est important pour son bien-être. Cette information doit être véhiculée via différents médias : Internet et les réseaux sociaux, émissions radio, articles de journaux, livres, journaux télévisés, etc. Il est de la responsabilité des adultes de s'assurer que l'information soit adaptée à leur âge et leurs capacités, facilement accessible, diversifiée, qualitative, positive et qu'elle leur soit directement adressée ; mais également d'aider les enfants à trouver et à comprendre l'information dont ils ont besoin.

Cet outil pédagogique de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été élaboré entre septembre et décembre 2021 par Marie D'Haese.

Les membres de la CODE sont : Amnesty International, ATD Quart Monde, BADJE, la Comité des Elèves Francophones (CEF), DEI-Belgique, ECPAT, FAMISOL, Forum des Jeunes, GAMS-Belgique, Le Forum Bruxelles contre les inégalités, la Ligue des Droits Humains, la Ligue des Familles, Plan International Belgique, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, le Service Droit des Jeunes de Bruxelles, SOS Villages d'Enfants et UNICEF Belgique.

Pour le citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2021), « Outil pédagogique. Le droit de l'enfant à l'information. Vers une information adaptée aux enfants », <u>www.lacode.be</u>

Les membres de la CODE sont



aibf@aibf.be www.amnesty.be



contact@atd-quartmonde.be www.atd-quartmonde.be



info@badje.be www.badje.be



info@defensedesenfants.be www.defensedesenfants.be



info@ecpat.be www.ecpat.be



Comité des Elèves

Francophones

https://www.lecef.org

info@famisol.be www.famisol.be



info@le-forum.be www.le-forum.be



forum.jeunes@cfwb.be https://forumdesjeunes.be/



info@gams.be www.gams.be



Idh@liguedh.be www.liguedh.be



info@liguedesfamilles.be www.laligue.be



info@planbelgique.be www.planbelgique.be



bureau@rwlp.be www.rwlp.be



bruxelles@sdj.be www.sdj.be



SOS Village d'enfants Belgique https://www.sos-villagesenfants.be/



info@unicef.be www.unicef.be

Fiche technique de l'animation

Groupes cibles

Professionnel·le·s et futur·e·s professionnel·le·s de l'enfance ou en contact avec des enfants (professionnel·le·s de l'enseignement, avocat·e·s, juges, policier·ère·s, travailleur·euse·s sociaux·ales, travailleur·euse·s dans les collectivités, psychologues, personnes s'occupant d'enfants, surveillant·e·s de prison et de foyer, professionnel·le·s de la santé, fonctionnaires, fonctionnaires de l'immigration, chef·fe·s religieux·ses, représentant·e·s des médias, responsables des organisations de jeunesse ou d'enfants).

Objectifs

- Prendre conscience des enjeux relatifs au droit à l'information des enfants.
- Découvrir ce que prescrit la Convention internationale relative aux droits de l'enfant en matière de droit à l'information.
- Poser un regard réflexif sur ses postures et pratiques professionnelles, au regard du droit à l'information.
- Amorcer une réflexion concernant la manière de rendre « l'information » adaptée et accessible aux enfants.
- Prendre connaissance de quelques balises utiles pour développer des supports d'information (droits, procédures, actualités, etc.) adaptés aux enfants.

Durée

Partie 1:40 minutes

Partie 2:30 minutes

Partie 3:60 minutes

Partie 4:60 minutes

Matériel

- Tableau ou *flipchart*
- Panneaux
- Fiches autocollantes
- Supports et documents fournis par la CODE dans cet outil

Susciter la réflexion concernant les enjeux du droit à l'information

Rassemblez les participant·e·s en cercle. Posez-leur une question ouverte à laquelle apporter une réponse précise, éclairée et documentée est difficile :

« Comment vont les droits de l'enfant en Belgique ? »

Si vous le jugez nécessaire durant le tour de table (en fonction du groupe ou des réactions), précisez que cette question fait partie du processus pédagogique et qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, ni de bonnes ou de mauvaises réactions à apporter à cette question.

Faites un premier tour de table et laissez les participant·e·s répondre ou réagir librement à cette question. À moins qu'un·e expert·e en droits de l'enfant ne soit présent au sein de votre groupe, les participant·e·s tenteront d'y apporter une réponse en se focalisant sur certaines thématiques (pauvreté, violences, climat, éducation, etc.). Ils réagiront peut-être au caractère complexe de l'exercice (« c'est très vaste », « ça touche à beaucoup de choses », « je ne peux pas y apporter une réponse tout-à-fait exhaustive », etc.).

Pendant ce premier tour de parole, **notez d'une part les thématiques** abordées dans les réponses qui seront apportées par certain·e·s participant·e·s, et **d'autres part les réactions des participant·e·s** face à la complexité de la question posée.

Au terme du premier tour de parole, aidez-vous des notes **pour faire apparaître la complexité de la question** (« cela touche à de nombreuses thématiques, ce qui rend la connaissance et la compréhension du sujet particulièrement difficile »).

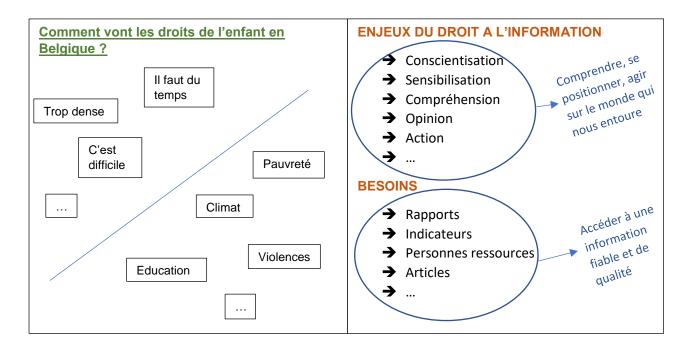
Adressez successivement ces **deux questions aux participant·e·s** et laissez les réponses venir sans procéder forcément à un tour de parole :

- 1. « Quel est l'intérêt, particulier ou collectif, de pouvoir répondre à une telle question ? ».
 - Notez les réponses (ex. : conscientisation, sensibilisation, compréhension, opinion, action).
 - → Celles-ci font référence à la capacité de comprendre, de se positionner et d'agir sur le monde qui nous entoure.
- 2. « De quoi auriez-vous besoin pour répondre à cette question ? »

Notez les réponses (ex. : rapports, indicateurs, personnes ressources, articles, etc.). Celles-ci font référence à l'accès à des sources d'information fiables et de qualité.

En répondant à ces deux questions, vous aurez mis en évidence les enjeux et les conditions du droit à l'information. Vous pouvez conclure ce premier échange en les mentionnant et en les notant.

Exemple de présentation des notes (sur tableau interactif, tableau blanc, écran, panneaux, etc.) :



Le droit à l'information, dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)

Distribuez les articles de la CIDE relatifs au droit à l'information. Laissez le temps suffisant aux participant·e·s pour en prendre connaissance individuellement.

En plénière, posez la question :

« Selon la CIDE, c'est quoi le droit à l'information ? ». Recueillez les éléments de réponses proposés par les participant·e·s et prenez-en note.

Dans les tableaux ci-dessous sont repris les articles de la CIDE relatifs au droit à l'information (première colonne), ainsi que les éléments essentiels à extraire des différents articles (deuxième colonne) :





ARTICLE 13

- 1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
- 2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :
- a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; ou
- b) À la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

- → Le droit à l'information est étroitement lié au droit à la liberté d'expression.
- → Le droit à l'information comprend le droit de recevoir et de répandre de l'information (à certaines conditions → cf §2).
- → Les supports d'information peuvent prendre des formes diverses.

ARTICLE 17¹

Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties :

- a) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29;
- b) Encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales;
- c) Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants ;
- d) Encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire ;
- e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18.

- → Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources.
- → Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues et un vocabulaire que tous les enfants peuvent comprendre.
- → C'est le rôle des adultes, et principalement des parents ou tuteurs légaux (cf. art.18), euxmêmes soutenus par l'Etat, qui doivent faire attention à ne pas exposer les enfants à des informations dangereuses.

¹ Dans l'article 17, il est fait référence à d'autres articles de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Et notamment à l'article 29, qui détaille les objectifs visés par le droit à l'éducation (art.28). Les voici :

Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;

b) inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies :

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ; d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Mon rôle d'adulte/de professionnel·le dans l'accès des enfants à leur droit à l'information

Cette partie de l'activité poursuit l'objectif que chacun des participant·e·s questionne ses propres postures et pratiques professionnelles, au regard du droit des enfants à l'information.

Attirez l'attention des participant·e·s sur leur propre rôle en tant qu'adultes, et plus spécifiquement en tant que professionnel·le·s travaillant avec et/ou pour les enfants, sur l'accès des enfants à une information complète et adaptée.

Constituez de petits groupes de réflexion (3 à 4 personnes/groupe).

Tenant compte des profils professionnels représentés, composez des groupes les plus homogènes possibles (les participant·e·s ont des fonctions similaires, pratiquent dans le même secteur d'activité, exercent au sein d'une même structure, etc.).

Distribuer un exemplaire de la liste de questions présentée ci-dessous à chaque groupe.



QUOI ? À quelles informations les enfants doivent-ils pouvoir accéder ?

POURQUOI ? Pourquoi est-il important que les enfants accèdent à ces informations ?

QUAND ? Quels sont les moments au cours desquels des informations sont/doivent/devraient être communiquées aux enfants ?

QUI? Qui devrait communiquer les informations aux enfants?

COMMENT? Qu'est-ce qui est mis en place ou pourrait-être mis en place pour garantir à l'enfant/aux enfants qu'il(s) ai(en)t accès aux informations le(s) concernant?

Les groupes disposent de 25 minutes (5 x 5 minutes, pour rythmer les échanges et focaliser leur attention sur une question à la fois) pour répondre aux questions posées et notent leurs idées sur des fiches ou post-it.

Ils disposent leurs post-it sur 5 panneaux faisant chacun référence à l'une des 5 questions.

Selon la composition du groupe et des professions représentées, vous pouvez choisir d'organiser plusieurs présentations (par secteur d'activité par exemple), suivies d'un temps d'échanges, ou bien d'opter pour une mise en commun (si un seul secteur d'activité est représenté).

Tableaux complétés à titre exemplatif concernant le droit à l'information des enfants migrants et réfugiés :

QUOI?

- Quels sont ses droits ?
- Procédures (ex. : examen médical)
- Intérêt supérieur
- Réponses aux questions que l'enfant se pose

•••

POURQUOI?

- Faire respecter ses droits
- Atténuer la charge de stress à l'arrivée et pour la suite de la procédure d'asile

QUAND?

- À l'arrivée aux frontières extérieures et intérieures
- À l'enregistrement
- Lors de l'examen médical
- ...

QUI?

Gardes-frontières, policier-ère-s, personnel international, avocat-e-s, bénévoles de l'intervention d'urgence, pouvoirs publics, autorités compétentes en matière d'asile, ...

COMMENT?

- Aide d'un·e médiateur·rice culturel·le
- Tenir compte des conditions de son arrivée
- Attention au verbal et au non-verbal
- Affiches, dépliants, dessins,

••

Prévoyez un temps de présentation des travaux et réflexions.

Soit le groupe est homogène en termes de professions représentées, et la mise en commun servira à enrichir et compléter les différentes propositions.

Soit le groupe est hétérogène : fonctionnez alors par secteur d'activité (extra-scolaire, santé, justice, enseignement, etc.)

Quelques balises pour une information adaptée aux enfants

Pour cette dernière partie de l'activité, veillez à disposer d'ordinateurs, tablettes ou smartphones ainsi que d'une connexion Internet.

Formez des groupes de 2 participant·e·s de manière aléatoire.

Répartissez les différents supports d'informations listés en page 12 de cet outil pédagogique au sein des différents groupes.

Laissez le temps nécessaire aux binômes pour prendre connaissance des différents supports d'information.

Annoncez qu'ils disposeront ensuite de 3 minutes pour présenter au groupe une description ainsi qu'une analyse (critique) succinctes de chaque support. Prévoyez donc 3 minutes par support.

Invitez les participant·e·s à prendre la parole pour présenter les supports d'information dont ils ont pris connaissance. Comptez 3 minutes de présentation et 2 minutes de temps d'échange par support.

Au fil des présentations, faites émerger les points suivants :

- Chacun de ces supports vise à **informer les enfants et/ou les jeunes** au sujet de leurs droits, de procédures spécifiques ou de thèmes d'actualité spécifiques les concernant.
- Chaque support a été développé de manière à ce que **l'information soit accessible aux** enfants et/ou aux jeunes.
- Certains supports ont été **développé en collaboration avec des enfants et/ou des jeunes**.

Mais également quelques caractéristiques communes ou remarquables de ces supports adaptés aux enfants et/ou aux jeunes :

- Disponibilité en plusieurs langues ;
- Disponibilité du support sous différents formats (brochure, affiche, vidéo, etc.);
- Lexique adapté aux enfants et/ou aux jeunes ;
- **Structure** simplifiée ;
- Longueur adaptée ;
- Présence d'informations complémentaires ;
- Présence d'éléments de définitions, d'un glossaire ;
- ..

Au terme de ces présentations et échanges, vous aurez certainement mis en exergue un certain nombre de critères pour produire une information accessible aux enfants et/ou aux jeunes.

Vous pourrez compléter cette réflexion en lisant et en invitant les participant·e·s à lire l'analyse suivante :

La CODE (2021): <u>L'information adaptée aux enfants, kesako?</u> (disponible en cliquant sur ce lien, ou sur le site <u>www.lacode.be</u> > Nos publications > Participation des enfants)

Pour conclure, invitez les participant·e·s à identifier des ressources utiles pour leur propre pratique, pour qu'ils contribuent à l'accès des enfants à leur droit à l'information. En diffusant les supports existants, mais également en contribuant à produire eux·elles-mêmes des supports d'information adaptés aux degrés de maturité, aux niveaux de connaissance, aux cultures, aux langues des enfants.

Droits de l'enfant :

- Le contenu de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : site web UNICEF Kids : https://kids.unicef.be/
- Les observations finales du Comité des droits de l'enfant : affiche réalisée dans le cadre du projet Fight4YourRight présentée sur le site web de la CNDE : https://ncrk-cnde.be/fr/projets/fight4yourright/
- Stratégie européenne droits de l'enfant (uniquement disponible en EN) :
 https://ec.europa.eu/info/files/eu-strategy-rights-child-child-friendly-version_fr
- Violence sexuelle : « Parle à quelqu'un de confiance » (qu'est-ce qu'un abus sexuel ? ; le droit d'être protégé ; la convention de Lanzarote) :
 - → Vidéo: https://www.coe.int/fr/web/children/tell-someone-you-trust
 - → Brochure: https://rm.coe.int/parle-a-quelqu-un-de-confiance-sers-toi-des-droits-que-te-donne-la-con/168048bb6f#:~:text=La%20vid%C3%A9o%20du%20Conseil%20de,de%20la%20Convention%20de%20Lanzarote.
- Les enfants accueillis en protection de l'enfance : Livret d'information « Enfants et adolescents accueillis en protection de l'enfance découvrez vos droits ! »: https://edoc.coe.int/fr/droits-des-enfants/8014-enfants-et-adolescents-accueillis-en-protection-de-lenfance-decouvrez-vos-droits-.html
- Les enfants placés en institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ): Brochures et autres supports d'information, développés par Défense des Enfants Internationale Belgique destinés aux jeunes mineurs placés en IPPJ: <u>Children's empowerment</u> (childrensrightsbehindbars.eu)
- Les enfants et la migration : Vidéo informative au sujet de l'évaluation de l'âge pour les enfants concernés par la migration : https://vimeo.com/481625740
- Environnement numérique : Brochure informative pour connaître tes droits dans l'environnement numérique : https://rm.coe.int/coe-child-friendly-digital-environment-fr-leaflet/16809e8042
- Les enfants en conflit avec la loi : Guide de Défense des Enfants International Belgique à l'attention des mineurs face à la justice : <u>DEI-VF-new.indd (lachild.eu)</u>

Santé:

- Guide « Je dois me faire opérer en urgence » de l'HUDERF : https://www.huderf.be/fr/edu/oper/index.asp
- Le COVID19 expliqué aux enfants : brochure du CHU de Liège : https://www.chuliege.be/books/Covid19-enfants/
- Guide de l'association Sparadrap destiné aux adolescents pour les informer sur les situations de mal-être et les différents moyens d'être aidés : https://www.sparadrap.org/sites/default/files/pdf feuilletable/L14/index.html

Actualité:

À part les Niouzz (https://www.rtbf.be/ouftivi/niouzz?gclid=CjwKCAiAs92MBhAXEiwAXTi259-b2RuR4tYmrci4osSUI8c3KL2Lmn8QikcvxT2J793ngjNHHOj8jRoCSRcQAvD_BwE), émission quotidienne présentée sur la RTBF, il n'existe aucun journal d'actualités (parlé ou écrit) **gratuit** pour les enfants!